

**POUR INFORMATION**

## SIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Centre international de formation de l'OIT, Turin****Rapport de la 71<sup>e</sup> session du Conseil du Centre  
(Turin, 5 et 6 novembre 2009)**

1. *La Présidente, M<sup>me</sup> Patricia O'Donovan*, au nom du Directeur général du Bureau international du Travail (BIT) et Président du Conseil du Centre, M. Somavia, qui en raison d'engagements pris de longue date ne peut malheureusement être présent, souhaite la bienvenue aux vice-présidents gouvernemental, M<sup>me</sup> Fitting, employeur, M. Renique, et travailleur, M. Sidi Saïd, aux membres du Conseil, et en particulier à ceux qui y participent pour la première fois. A M<sup>me</sup> Fitting, qui vient d'être nommée directrice du Département «Organisation internationale du Travail et Nations Unies» du ministère fédéral du Travail et des Affaires sociales d'Allemagne, elle adresse ses meilleurs vœux de succès. La Présidente se félicite de la présence de M<sup>me</sup> Marcon représentant la présidente de la région Piémont, de M. Cigliuti, directeur général adjoint de la ville de Turin, et de M. Rosi, directeur adjoint de l'Union industrielle de Turin. Elle transmet les plus vifs remerciements du Président du Conseil aux autorités italiennes, à la ville de Turin ainsi qu'à la région Piémont pour leur soutien continu et essentiel aux activités du Centre. Enfin, elle exprime la gratitude du Directeur général au nombre croissant de pays qui apportent une contribution au Centre.
2. *La Présidente* invite les représentants de la région Piémont, de la ville de Turin et de l'Union industrielle de Turin à prendre la parole.
3. *La représentante de la région Piémont, M<sup>me</sup> Marcon*, transmet au Conseil les salutations de la présidente de la région, M<sup>me</sup> Bresso. Elle souligne le soutien constant de la région au Centre. Elle rappelle que, en 2003, une loi régionale a été adoptée pour institutionnaliser ce soutien et que, en 2006, le renouvellement de cette loi en a permis le doublement, confirmé en 2009 malgré les difficultés économiques actuelles. Cela confirme l'intérêt que porte le Piémont au Centre. Cet appui n'est pas seulement financier, la région apportant également sa collaboration aux activités de formation, ce qui permet le développement de ses relations internationales en partenariat avec les autorités locales. Elle rappelle également l'importance de cette collaboration pour la région Piémont, qui est particulièrement utile pour la formation de son personnel.

4. *Le représentant de la ville de Turin, M. Cigliuti*, remercie le Conseil au nom du maire de Turin, M. Chiamparino, et réitère l'engagement de la ville pour assurer le développement du Centre. Il rappelle que, après l'investissement important soutenu de la ville pour moderniser le Centre en 2006 à l'occasion des Jeux olympiques, l'administration communale a approuvé, lors de son plan de soutien triennal 2006-2008, une allocation annuelle de 500 000 euros pour l'entretien du campus. Il souligne que le projet de renouvellement de cet accord pour la période 2009-2011 prévoit la poursuite de ce soutien, en dépit des difficultés financières de la ville. Le représentant de la ville de Turin précise que les disponibilités financières réduites n'ont pas permis pour l'instant la signature de cet accord, mais espère qu'elle interviendra rapidement. De même, la société de distribution d'électricité IRIDE a procédé à l'adaptation des installations électriques du campus avec une contribution de la ville à hauteur de 1 200 000 euros.
5. *Le directeur adjoint de l'Union industrielle de Turin, M. Rosi*, transmet au Conseil les salutations du président, M. Carbonato. Il rappelle l'importance de l'internationalisation de Turin et souhaite un renforcement de la coopération avec le Centre, en particulier sur les thématiques du dialogue social, de la sécurité et hygiène au travail et du soutien aux organisations d'employeurs. L'Union industrielle, qui représente les entreprises privées, touchées de manière importante par la crise, n'est pas en mesure d'apporter une contribution financière mais reste convaincue que l'ouverture à l'international sera déterminante pour sortir de cette situation. Il souhaite que le Centre soit mieux valorisé et utilisé.

## **I. Rapport du Directeur sur les activités du Centre en 2008-09 et perspectives pour 2010** (Première question à l'ordre du jour)

6. *La Présidente* invite le Directeur du Centre à présenter le rapport du Directeur.
7. *Le Directeur du Centre, M. Eyraud*, présente le document sur la question. Il informe le Conseil que le nombre d'activités est resté stable et que la légère diminution est liée au fait que plusieurs activités ont été regroupées autour d'une même formation. Il note cependant une baisse du nombre d'activités à distance, qui s'explique par le lancement d'activités mixtes (à la fois à distance et résidentielles) et par le fait que certains projets comprenant des formations à distance en Amérique latine n'ont pas été renouvelés. Le Centre prévoit une augmentation du nombre de participants de 11 900 en 2008 à 12 400 en 2009 qui s'explique, d'une part, par une meilleure programmation tout au long de l'année et, d'autre part, par un accroissement du nombre d'activités liées à la fin de la période biennale du BIT. De nouveaux programmes de formation ont été mis en place et de nouveaux projets de coopération technique lancés après avoir fait l'objet d'appels d'offres de l'Union européenne. Le Directeur met en exergue que, en 2009, une meilleure intégration a eu lieu avec le BIT, notamment en ce qui concerne les fonds du CSBO, ceci particulièrement pour la région Afrique. D'un point de vue qualitatif, le Centre a changé son approche et essaie de regrouper les cours autour d'un thème pour les rendre plus attractifs. Un effort qualitatif a été fait en matière de pédagogie et ceci se ressent sur les évaluations. Quatre-vingt-dix pour cent des activités du Centre couvrent des thèmes de l'Agenda du travail décent, et les 10 pour cent restants sont des formations à la gestion de projets et à la passation des marchés publics. Le Directeur explique qu'un des faits marquants de 2009 est la collaboration avec le BIT pour développer de nouveaux produits comme par exemple sur les emplois verts ou la crise. Il souligne également une augmentation des formations pour le personnel du BIT grâce à la collaboration avec HRD, PROGRAM, EVAL et PARDEV. En ce qui concerne la répartition géographique, il note une augmentation constante depuis 2002 des activités pour l'Afrique grâce à une très bonne collaboration dans la région. Dans la région Amériques, un important projet financé par l'Union européenne,

«EUROsociAL», est en attente de financement pour une seconde phase, ce qui explique une légère diminution des participants dans cette région. Pour les pays arabes, une forte augmentation des activités est due à un important projet en Iraq. En Asie, le volume d'activités est stable et le Centre discute actuellement une nouvelle forme de collaboration avec la Chine. Les activités en Europe ont augmenté, ceci grâce notamment à un projet avec l'Union européenne sur le genre et un autre sur les restructurations industrielles. Dans le domaine du tripartisme, le Directeur souligne l'augmentation de la participation des partenaires sociaux (29 pour cent du total). La participation des femmes aux formations est elle aussi en augmentation.

8. Le Directeur fournit des informations sur le plan d'investissement, qui comprend l'évaluation de l'impact de certaines activités et la mise à jour du système Oracle. Le plan d'investissement a aussi permis le lancement d'activités sur les thèmes de la migration de main-d'œuvre, de l'administration du travail et de la responsabilité sociale des entreprises. Le Centre souhaite continuer à promouvoir l'approche de l'apprentissage de Turin (Turin Learning Approach). En ce qui concerne l'administration interne, grâce au soutien de la ville de Turin, le Centre a procédé à l'amélioration significative des salles de classe et la rénovation du centre de conférence est en cours. Des efforts ont également été entrepris pour renouveler le matériel du Centre. Le Directeur souligne que des contrats de sous-traitance ont été renégociés en 2007 et que ceci a permis de réaliser des économies substantielles. Enfin, en ce qui concerne la sécurité et la santé au Centre, l'amiante présente sur le campus de Turin a été soit enlevée, soit confinée. Des contrôles réguliers de la qualité de l'eau et de l'air ont été effectués.
9. *Le vice-président employeur, M. Renique*, remercie, au nom de son groupe, les autorités de la région Piémont et de la ville de Turin pour leur appui continu au Centre, en particulier en ces temps de crise financière. Le groupe des employeurs est préoccupé par le manque d'avancement dans la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail du Conseil d'administration de 2007 quant aux mécanismes de financement du Centre. En même temps, la contribution italienne a baissé, ce qui rend d'autant plus urgent la nécessité de renforcer et de stabiliser la base de financement du Centre. Cette réduction du financement italien est en partie compensée par des mesures de réduction des coûts et une augmentation de la contribution de l'OIT de 500 000 dollars E.-U. pour la période biennale 2010-11. Il reste néanmoins un déficit important de 1 200 000 euros à combler. Il s'attend donc à ce que les perspectives pour 2010 soient difficiles et envisage que les effets multiplicateurs de la réduction du financement italien se ressentent dans d'autres activités cofinancées par le Centre et d'autres bailleurs de fonds. Il relève qu'il y a lieu de trouver une solution structurelle à ce problème et attend des actions concrètes de la part de l'OIT tout en rappelant l'importance de la révision des coûts mais aussi des possibilités de revenus. Il note la stabilisation en 2008 des activités de formation, du nombre de participants et de jours de formation, comparée à l'année 2007 qui est considérée comme une année record. Le vice-président employeur souligne que de nouveaux programmes ont été développés sur des sujets tels que la responsabilité sociale des entreprises, la dimension sociale du commerce et de l'investissement, l'égalité des chances, les emplois verts, la réponse de l'OIT face à la crise et la trousse à outils pour le travail décent. Le groupe des employeurs salue cette bonne performance et note également l'amélioration, bien que modeste, de la représentation des femmes dans les activités de formation. Sur la question du tripartisme, le groupe des employeurs note avec satisfaction que le taux de participation des partenaires sociaux a augmenté de 13,5 pour cent en 2000 à 29 pour cent en 2008. Cependant, un examen approfondi révèle que cette hausse est due principalement aux activités pour les travailleurs et les employeurs. Le groupe soutient qu'un effort particulier pourrait être entrepris avec les programmes techniques afin d'améliorer la pertinence de leurs cours pour les partenaires sociaux. Le groupe se demande par ailleurs pourquoi des cours sur le développement des entreprises attirent aussi peu d'employeurs et pourquoi aussi peu de travailleurs participent aux cours sur la protection sociale. Il ajoute que la longueur des

cours peut être un obstacle pour les employeurs. Le Programme pour les employeurs a connu une croissance remarquable, notamment due à des programmes élaborés avec le Programme de coopération des employeurs des Pays-Bas, la Confédération des employeurs de Belgique et des projets financés par l'Union européenne. Les perspectives de croissance et de développement sont bonnes, mais uniquement si les ressources humaines de l'équipe sont renforcées. Des leçons peuvent également être tirées de l'expérience du Programme pour les employeurs sur la façon de rendre les cours du Centre plus pertinents pour les employeurs. Le fait que ce programme soit capable d'attirer des financements variés est aussi un élément intéressant à considérer dans le cadre de la stratégie de diversification des ressources du Centre. Ceci témoigne de la valeur ajoutée de l'OIT, c'est-à-dire un appui pratique aux mandants dont la reconnaissance génère des répercussions positives sur l'appréciation du Centre. Le groupe des employeurs apprécie l'investissement dans le développement professionnel des formateurs et l'approche mixte de la formation. La diversification des méthodes de formation peut aider à résoudre la question de la longueur des cours. Le fait de certifier certaines formations peut ajouter de la valeur aux cours à condition de respecter les normes internationales de certification. Il souligne que les investissements du Centre dans les capacités pédagogiques des formateurs, les nouveaux équipements et les infrastructures ont aussi contribué à améliorer la qualité de la formation.

10. *Le vice-président travailleur, M. Sidi Saïd*, salue la présence de M<sup>me</sup> O'Donovan à la présidence du Conseil, mais regrette l'absence du Directeur général. Le groupe des travailleurs remercie chaleureusement le gouvernement italien pour son soutien constant aux activités de formation visant à renforcer les capacités des mandants de l'OIT. L'intervenant remercie aussi la région Piémont et la ville de Turin pour leur appui continu au Centre. Il réaffirme qu'il considère le Centre comme partie intégrante de l'OIT dans l'accomplissement de son mandat. Le groupe des travailleurs estime que le Centre doit être mis en mesure de renforcer ses fonctions fondamentales, en particulier dans le contexte actuel de crise. Le groupe des travailleurs insiste sur la nécessité d'établir une intégration plus approfondie et plus efficace entre le Centre et le BIT, le siège et le terrain. Il rappelle que les groupes travailleur et employeur, préoccupés par la vulnérabilité financière du Centre, ont soumis en mars 2009 une déclaration commune qui avançait des propositions destinées à faire face aussi bien à la conjoncture négative qu'au déséquilibre structurel de son financement. Ces propositions sont basées sur les recommandations formulées par la Commission PFA du Conseil d'administration de novembre 2007. Ces recommandations demeurent valables et doivent être appliquées. Cette déclaration, qui visait à concilier le rôle croissant du Centre dans la mise en œuvre des secteurs clés de la stratégie de l'OIT et le besoin d'un financement stable et prévisible du Centre, a également été reçue de manière positive par de nombreux gouvernements. Le groupe salue la décision d'augmenter la contribution de l'OIT de 500 000 dollars E.-U. pour la prochaine période biennale. Toutefois, le groupe des travailleurs estime que des efforts plus intenses sont nécessaires pour surmonter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations de la Commission PFA du Conseil d'administration. Il appelle à faire preuve de lucidité et de réalisme lors de l'évaluation de la situation du Centre, étant donné le rôle fondamental que joue la formation pour que l'OIT et le tripartisme fonctionnent efficacement, et appelle tous les gouvernements, notamment ceux des pays émergents, à faire de leur mieux pour faire parvenir les ressources au Centre de Turin. Les travailleurs comme les employeurs ont donc demandé que soit développée une stratégie à moyen terme pour le Centre. En outre, le groupe des travailleurs déplore que les sources de financement du Centre n'offrent pas de perspective à long terme pour sa viabilité. A cet égard, le document de la Commission PFA sur la stratégie en matière de connaissances et le Pacte mondial pour l'emploi affirment sans équivoque que «la dépendance actuelle des programmes du Centre de Turin par rapport à la demande du marché peut lui imposer des difficultés croissantes à se concentrer sur la base de connaissances et les objectifs de l'OIT».

11. *Le groupe des travailleurs* regrette l'évolution rapportée aux paragraphes 19 et 23 du rapport du Directeur qui montre que, en 2009, de nombreuses activités directement liées aux thèmes fondamentaux de l'OIT ont été annulées ou reportées faute de demande sur le marché. Le vice-président travailleur souligne que toute initiative visant à renforcer la mobilisation des ressources doit bénéficier à des activités liées aux objectifs stratégiques de l'OIT. Il note avec inquiétude la diminution du nombre des activités et des participants en 2008 par rapport à 2007, tendance qui ne se vérifie pas pour le nombre de participants. Le groupe demande que davantage de détails sur les différents groupes cibles soient fournis dans le rapport. Quant à la participation bi-tripartite, il devrait être possible d'évaluer la pertinence quantitative et qualitative du tripartisme dans les activités de formation pour les inclure dans le rapport. Peu de détails sont fournis sur le nombre d'activités bi ou tripartites exécutées dans le cadre de chaque programme technique. Le groupe note une diminution du nombre des travailleurs participant aux cours du Centre, autres que ceux organisés par ACTRAV. Le rapport du Directeur indique une représentation des partenaires sociaux de 5,28 pour cent du total des participants (contre 7,61 pour cent en 2005), ce qui n'est pas conforme aux engagements pris dans la Déclaration sur la justice sociale. Le groupe est préoccupé par le fait que le nombre de bourses offertes dans le cadre du Fonds central subisse une nette diminution et il approuve la nouvelle procédure, adoptée en 2009, visant à concentrer son utilisation dans les cours ayant un caractère fortement tripartite. Le groupe des travailleurs propose la création d'un comité mixte permanent, comprenant des représentants des employeurs et des travailleurs, chargé de définir les stratégies du Centre concernant les activités bi ou tripartites et une meilleure utilisation des ressources allouées par le Fonds central. Le groupe des travailleurs demande à la direction de s'assurer que le secrétariat du groupe des travailleurs approuve les nominations des organisations syndicales invitées à envoyer des participants. Il accueille avec satisfaction les mesures prises pour promouvoir l'égalité des chances. Il constate que le nombre de sessions concernant les normes internationales du travail dans les activités de formation du Centre, à l'exception du Programme des activités pour les travailleurs, demeure très faible. Il insiste sur la nécessité de faire des conventions fondamentales de l'OIT un dénominateur commun minimum de tous les cours de formation. En particulier, les normes relatives à la crise (dans le Pacte mondial pour l'emploi) devraient jouer un rôle prédominant dans les cours du Centre et devraient y être promues. Il souhaite une évaluation de la structure opérationnelle du Centre afin d'améliorer son efficacité et sa réactivité aux besoins des mandants de l'OIT. Le groupe apprécie l'intention de promouvoir une approche multidisciplinaire et l'élaboration de cours communs, mais demande que soient mieux définies les procédures facilitant les activités communes, afin de susciter davantage de prise en considération des besoins des partenaires sociaux dans chaque programme technique. Le groupe note avec satisfaction le rôle de PRODEV pour accéder à de nouvelles ressources de financement également dédiées aux activités pour les travailleurs mais estime que, dans le cadre d'une relation intégrée avec le BIT, sa structure et ses fonctions doivent être évaluées et révisées. Le groupe des travailleurs souligne que les priorités régionales ou nationales ne doivent pas être utilisées pour poser des conditions ou dicter des priorités au Programme des activités pour les travailleurs. La nature tripartite de l'OIT doit aussi se refléter dans les négociations avec les bailleurs de fonds. Le groupe des travailleurs estime que les activités doivent être renforcées dans les pays arabes, en Europe centrale et orientale et dans les nouveaux pays indépendants. Le groupe des travailleurs estime que les programmes de maîtrise du Centre sont utiles mais qu'ils devraient être centrés sur le mandat de l'OIT. Peu de représentants des travailleurs participent à ces formations et ACTRAV est prêt à en discuter avec le programme en charge. Le groupe des travailleurs exprime le souhait de recevoir une liste complète des projets attribués suite à des appels d'offres et de connaître leur impact sur les organisations de travailleurs et sur les partenaires sociaux en général. Le groupe des travailleurs souhaite que l'approche de l'apprentissage de Turin soit renforcée, notamment pour la formation sur les thèmes fondamentaux, et qu'une analyse approfondie ait lieu en ce qui concerne son impact. Pour l'évaluation des activités du Centre, le groupe

souhaite que l'impact des formations sur les capacités institutionnelles des mandants soit mieux évalué. Le groupe des travailleurs prend note du rapport sur le Programme d'investissement et insiste pour une gestion tripartite des projets sur la migration et la discrimination. Quant aux projets sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE), il est nécessaire qu'ils soient orientés en fonction des lignes directrices établies par la Sous-commission sur les entreprises multinationales du Conseil d'administration. Il est également demandé au Directeur de présenter pour le prochain Conseil une évaluation à mi-parcours de l'exécution du Programme d'investissement, en portant une attention spéciale à l'implication des partenaires sociaux et en produisant une analyse de rentabilité de ses réalisations. Dans le domaine de l'administration interne, le groupe des travailleurs insiste sur la nécessité de rechercher un équilibre entre l'externalisation de certains services et les normes qui s'imposent à un centre d'excellence, notamment en matière de conditions de travail. Il insiste pour que le réaligement financier ne soit pas supporté dans une large mesure ou même exclusivement par les salariés les moins bien rémunérés. Le groupe note avec satisfaction la suppression de matériels dangereux mais préconise un plan opérationnel de désamiantage complet. Il attend de la direction un haut niveau de participation, consultation et négociation avec le Syndicat du personnel sur les mesures destinées à faire face à la nouvelle situation du Centre.

12. *La vice-présidente du groupe gouvernemental, M<sup>me</sup> Fitting*, apprécie le fait que le Centre ait abordé le thème de la crise économique mondiale non seulement comme thème transversal mais également avec des formations particulières. Elle invite le Centre à continuer ses efforts, tout en tenant compte des demandes reçues par l'OIT lors du Sommet du G20 à Pittsburgh. Elle ajoute que le Pacte mondial pour l'emploi est un élément important à considérer dans l'offre de formation. Elle demande également plus d'informations sur les programmes de protection sociale, cruciale pour les pays les plus durement touchés par la crise actuelle. Compte tenu des conséquences de la crise pour les travailleurs migrants, le lancement de l'Académie sur les migrations de main-d'œuvre (Labour Migration Academy) devrait certainement attirer de nouveaux donateurs. Elle espère que les processus d'évaluation et particulièrement les évaluations d'impact apporteront des éclaircissements et attend avec impatience les résultats des formations de formateurs. Elle félicite le Centre pour les progrès accomplis en ce qui concerne son approche en matière de formation, particulièrement les cours mixtes, et souligne à ce propos le fait que la décentralisation et la collaboration avec des partenaires locaux et régionaux renforcent l'impact des cours. Les nouvelles technologies de la communication et de l'information offrent d'importantes opportunités, qui doivent être explorées. Elle ajoute que, par ailleurs, les possibilités d'échanger des connaissances et des données d'expérience sont autant de bonnes raisons de maintenir également les cours résidentiels. Elle ne doute pas que le Centre trouvera le bon équilibre entre ces différentes méthodes pour répondre aux besoins de tous les mandants. Le groupe gouvernemental remarque cependant que certains participants ont des difficultés à rejoindre le Centre et encourage celui-ci à se mettre en contact avec les pays concernés pour faciliter les procédures d'obtention des visas. Elle conclut en rappelant que le Centre doit être mieux intégré à l'OIT non seulement en ce qui concerne les questions financières mais également pour renforcer la visibilité et la crédibilité de l'OIT, notamment par la formation en matière de normes internationales du travail et de travail décent.
13. *Le représentant du gouvernement de l'Italie* souligne l'importance de l'augmentation des cours mixtes et espère que le Centre devienne une plate-forme internationale pour la formation. Cela implique de renforcer le réseau du Centre et ses relations avec d'autres centres de formation. Si la décentralisation est importante, le dialogue entre les différentes régions et pays l'est également, et le Centre a un rôle à jouer dans ce contexte. L'intervenant partage les préoccupations du vice-président travailleur concernant le rôle de l'OIT dans le débat international. Il estime qu'il est nécessaire de prendre en compte le nouveau cadre international qui a émergé en partie suite à la crise. La réunion du G20 à

Pittsburgh a en effet confirmé la transformation du cadre international: le poids des Etats change et de nouvelles puissances émergent. Cela devrait se refléter dans les organisations internationales. Anticipant la discussion sur le point 5 de l'ordre du jour, il apprécie la manière dont le Centre affronte les problèmes financiers qui se posent. Il juge nécessaire une stabilité financière et politique. La situation à laquelle le Centre est confronté actuellement n'est pas soutenable à long terme. Si le gouvernement italien n'entend pas réduire son soutien financier au Centre dans les prochaines années – le Centre étant l'unique organisation internationale pour laquelle le soutien du gouvernement italien n'a pas diminué au cours des dernières années –, il est cependant nécessaire pour le Centre d'obtenir des financements supplémentaires de la part d'autres gouvernements afin de faire face aux défis actuels. Le document qui sera discuté lors du point 5 identifie deux lignes majeures: une plus grande intégration du Centre dans les activités de l'OIT (financièrement et dans la programmation des activités) et un renforcement et une augmentation des contributions régulières au Centre. Cette somme peut être couverte non seulement en faisant appel aux donateurs traditionnels, mais également aux puissances émergentes. Il souligne ensuite la nécessité de retourner au cœur du mandat de l'OIT et de recentrer les activités du Centre sur les formations clés. Le représentant du gouvernement de l'Italie réitère son soutien au rapport du Directeur et exprime sa satisfaction quant à la manière dont la direction a affronté les difficultés rencontrées. Il suggère la création d'un mécanisme décisionnel entre Etats Membres et représentants des employeurs et des travailleurs qui permette aux membres du Conseil du Centre de prendre des décisions sur des points spécifiques qui contraignent l'OIT à apporter un soutien majeur au Centre.

14. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* dit que le rapport du Directeur contient à la fois des points positifs et des sujets de préoccupation. Il espère que les délibérations sur ces différents points aboutiront à des solutions. Il note avec satisfaction que la visibilité et la réputation du Centre continuent à croître. Il souligne la variété des activités, qui couvrent les différents programmes techniques de renforcement des capacités des Etats Membres, en collaboration avec les programmes de l'OIT. Il prend également note de la légère augmentation de la participation de l'Afrique dans les formations, ainsi que de l'augmentation de la participation féminine. Concernant la relance des partenariats en Afrique mentionnée dans le rapport, il souhaite recevoir de plus amples informations quant aux missions effectuées et les institutions partenaires. Il se félicite de la rénovation du campus. Il soutient également la mise en place d'un service de navette avec l'aéroport de Turin. Il fait toutefois part de sa préoccupation concernant l'avenir du Centre. C'est un sujet qui réclame une sérieuse attention lors de la session du Conseil d'administration du BIT. La crise économique et financière a généré des défis qui, s'ils ne sont pas relevés, auront des conséquences négatives sur la participation des Etats Membres aux activités du Centre. Il est heureux d'apprendre que le Centre a réussi à attirer des fonds provenant d'autres sources, cependant il remarque que cela rend parfois la cohérence entre les activités et les objectifs stratégiques et les plans de travail du BIT plus difficile. Il appelle le BIT à envisager des solutions pour résoudre cette crise et préconise un financement structuré qui implique la coopération technique.
15. *Le représentant du gouvernement du Brésil* réaffirme l'engagement de son gouvernement dans la recherche de solutions qui permettront au Centre d'affronter cette période de crise et de maintenir au plus haut niveau ses activités, qui revêtent tant d'importance pour tous les pays présents. Le Brésil reconnaît que les activités du Centre contribuent aux objectifs du programme pour l'Agenda du travail décent de l'OIT et invite la direction du Centre à poursuivre ses efforts afin de collaborer de plus en plus étroitement avec les bureaux décentralisés de l'OIT. Cela permettra de fournir aux secteurs, bureaux et programmes de l'OIT les outils et compétences qui leur permettront d'analyser systématiquement les capacités existantes des mandants et de déterminer les capacités additionnelles qui pourraient être nécessaires pour atteindre les résultats espérés. Il insiste également sur le fait que tout cela ne peut advenir sans renforcer la participation des organisations de

travailleurs et d'employeurs car le tripartisme apporte légitimité et visibilité à la mission de l'OIT, dont le Centre est le bras opérationnel. Il rappelle que le gouvernement brésilien s'engage à inclure la société civile dans toutes les discussions qui les concernent. Il note avec grand intérêt le nombre de participants brésiliens (353 au total) en 2008 et profite de l'occasion pour appeler les représentants des travailleurs et des employeurs à rendre plus effective leur présence dans les formations. Il note également le nombre important de participants d'Amérique du Sud et souligne le fait que ce nombre pourrait augmenter si le Centre, de par son expérience en formation, devenait un point focal pour les programmes de coopération sous-régionaux dans la région et pour les projets dans le cadre du Mercosur et de l'Unasur. Le Brésil a notamment proposé au Directeur général du BIT et au directeur du Programme sur les migrations internationales de main-d'œuvre la réalisation d'événements sur les bonnes pratiques en matière dans ce domaine, qui est un thème ayant de profondes implications dans le contexte régional et international. Le Brésil pourrait grandement contribuer à ce projet puisque c'est un élément fondamental de sa politique migratoire, notamment la récente loi 11.961 pour la régularisation des migrants sans papiers au Brésil leur assurant des conditions de travail décentes. Il rappelle que ce thème fut un élément important du discours du Président Lula à la session de 2009 de la Conférence internationale du Travail. Il réitère la volonté du Brésil de tenir ses engagements pour le fonctionnement du Centre et invite tous les membres du Conseil, notamment les pays développés, à renouveler leur appui politique et financier aux activités du Centre. Il est très important pour le Brésil que le Centre reste un espace de renforcement des capacités et de dialogue, afin de rendre les mots «travail» et «décent» indissociables.

16. *La représentante du gouvernement de la France* félicite le Centre pour les éléments positifs en 2009, notamment les nouvelles méthodologies de la formation, la réduction des coûts, ainsi que les formations sur la crise ou les emplois verts. Elle exprime ses préoccupations au sujet du financement du Centre, qui devrait également traduire plus fortement la volonté politique de l'OIT de soutenir les activités du Centre. Elle fait remarquer que dans les conclusions du G20 il est demandé à l'OIT de présenter une stratégie de formation et souligne qu'il ne serait pas compréhensible que le Centre, compte tenu de son expertise, ne soit pas associé à l'élaboration de cette stratégie.
17. *Le représentant du gouvernement de la Tunisie* souligne que, si le Centre doit demeurer le Centre de formation de l'OIT, ceci ne l'empêche pas d'examiner les possibilités de développer ses relations avec ses partenaires donateurs et élargir ses activités en consultation avec les mandants conformément aux objectifs de l'OIT et dans le cadre de la mise en œuvre des instruments adoptés par cette dernière. Il souhaite que tous les Etats Membres prennent leurs responsabilités par rapport au Centre et lui apportent le soutien requis.
18. *Le représentant du gouvernement du Mozambique* prend acte des progrès réels en matière de participation des femmes aux activités de formation, même si cette représentation pourrait être plus forte en Afrique. Le Centre doit trouver les moyens pour renforcer les capacités des pays en voie de développement à faire face à la mondialisation. Il estime que le Centre a un rôle important à jouer pour la mise en œuvre des deux instruments importants adoptés récemment par l'OIT, le Pacte mondial pour l'emploi et la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable. Il appelle les pays à renforcer leur soutien au Centre.
19. *Le représentant du gouvernement du Panama* souligne le rôle essentiel du Centre, notamment pour les pays d'Amérique centrale. Il rappelle l'importance du programme DELNET, qui permet à des participants de pays lointains de bénéficier des formations du Centre. Le Panama, en tant que membre du Conseil d'administration du BIT, soulignera l'importance d'une augmentation de la contribution de l'OIT au Centre.



20. *M. Adyanthaya (membre travailleur, Inde)* soutient les propositions du vice-président travailleur. Déclarant comprendre les contraintes financières de l'Italie et soulignant qu'il y aura toujours des crises, il appelle le Conseil à identifier des solutions pour un financement pérenne du Centre. Il suggère de porter le débat au sein de la Commission PFA du BIT, tout en menant un important lobbying auprès du groupe gouvernemental de la Conférence internationale du Travail.
21. *La vice-présidente du groupe gouvernemental* précise que son groupe est arrivé à des conclusions similaires et suggère de soumettre au Directeur général des propositions constructives lors de la prochaine session du Conseil d'administration qui pourraient être ensuite discutées lors de la Commission PFA.
22. *Le vice-président employeur* se félicite de la reconnaissance par le groupe gouvernemental de la situation financière du Centre et du besoin d'identifier des solutions durables qui devront être discutées à la Commission PFA.
23. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* appuie les propositions visant à poursuivre les discussions sur la situation financière du Centre au sein de la Commission PFA et du Conseil d'administration. Face aux problèmes constants de financement du Centre, il est nécessaire de changer de stratégie et d'avoir un consensus fort entre les trois groupes pour convaincre l'OIT d'apporter un soutien plus important.
24. *Le vice-président travailleur* se félicite de la prise de conscience commune des trois groupes quant à la situation financière du Centre et les invite à promouvoir une solution concertée lors du Conseil d'administration afin d'obtenir un engagement plus important de l'OIT et adhère aux propositions faites par le groupe gouvernemental.
25. *Le Directeur*, en réponse aux questions soulevées, insiste sur la spécificité du Centre dont les activités abordent des sujets tels que le tripartisme et le travail décent. La participation des employeurs et des travailleurs est fondamentale pour toutes les activités des programmes techniques, aussi les normes et principes et droits fondamentaux au travail sont-ils présents dans toutes les activités du Centre, mais ceci n'implique pas nécessairement que tous les cours incluent une session sur les normes. Deux raisons expliquent la participation limitée des partenaires sociaux aux activités organisées par les programmes techniques. Tout d'abord, les cours offerts par les programmes techniques sont payants et la disponibilité de bourses pour couvrir les frais de participation aux cours réguliers n'est pas garantie. Par ailleurs, les efforts qui sont faits pour canaliser des fonds vers les programmes spécifiques d'ACT/EMP et d'ACTRAV réduisent mécaniquement les fonds disponibles dans les autres cours pour la participation des partenaires sociaux. Enfin, le Directeur regrette que certains cours aient été abandonnés suite à un manque de participants. En réponse à la question sur les migrations de main-d'œuvre, le Directeur explique que le Centre compte lancer une académie de deux semaines sur ce thème, visant un public d'environ 200 personnes, sur le modèle de celles organisées sur la microfinance et les entreprises durables. Cette activité sera tripartite et se répètera régulièrement. Sur la question de la décentralisation de la formation, le Directeur souligne que l'approche du Centre est de consolider la formule mixte, cours à distance et face à face qui est pédagogiquement la plus efficace. Cela ne signifie pas l'abandon de la formation à distance pure. En ce qui concerne la formation sur le terrain, le Directeur précise que le Centre souhaite s'impliquer davantage dans le renforcement des capacités des centres nationaux de formation si des ressources sont disponibles pour cela. Cette forme de décentralisation a déjà été expérimentée avec succès en Bulgarie et en Inde.
26. *Le Conseil prend note du document CC 71/1.*

## II. Rapport sur l'exécution du programme et du budget pour l'exercice en cours (2009) et Propositions de programme et de budget pour l'exercice 2010 (Deuxième question à l'ordre du jour)

27. *Le Directeur* présente le bilan financier pour l'année 2008. Il souligne d'abord le surplus opérationnel (plus de 750 000 euros en 2008), qui s'inscrit dans la tendance des années précédentes. En revanche, il existe un déficit net global dû à deux facteurs: l'ajustement au change particulièrement défavorable en 2008, d'une part; la provision élevée faite pour dettes douteuses, d'autre part. La moitié du déficit provient de deux contributions non payées par des entités décentralisées. Des mesures ont été prises avec l'appui de JUR pour recouvrer une partie des fonds. Dans le tableau des recettes provenant des activités de formation (tableau 12, p. 16, du document français), on constate une variation à la baisse des recettes entre 2007 et 2008. Le Directeur précise que cette variation est conjoncturelle et s'explique par la tendance à la baisse des activités de l'OIT en début d'exercice.
28. *La représentante du Commissaire aux comptes, M<sup>me</sup> McMahon*, présente le rapport du Commissaire aux comptes, qui fournit des informations détaillées sur l'audit des états financiers du Centre pour l'exercice 2008. Le rapport inclut également des observations relevées durant le processus d'audit. Le rapport conclut que les états financiers du Centre sont sains, tant du point de vue de la position financière du Centre et des performances financières que des flux financiers. Ils sont conformes aux principes comptables généralement reconnus. Le rapport conclut également que les principes comptables ont été appliqués sur une base conforme à celle de l'année 2007. Par ailleurs, les transactions du Centre examinées durant le processus d'audit reflètent les dispositions du Règlement financier approuvé par le Conseil du Centre. Elle ajoute que le Commissaire aux comptes est tenu de communiquer tout désaccord avec la direction au sujet de l'audit, de la comptabilité ou d'autres questions et de signaler les fraudes et actes illégaux. Aucun cas de ce genre n'a été relevé. Elle confirme que le personnel du bureau du Commissaire aux comptes du Canada affecté à l'audit est resté indépendant pendant toute la durée du processus. Elle relève cependant quelques défis durant le processus d'audit. Elle informe d'abord que le Centre a adopté l'euro en tant que devise comptable pour l'exercice 2008. Ce changement a été approuvé par le Conseil pour mieux refléter les activités du Centre, étant donné que la majeure partie des dépenses – salaires et coûts immobiliers – sont libellées en euros. L'audit révèle que la méthodologie utilisée pour la conversion est satisfaisante. Elle informe également le Conseil que le Centre a introduit une nouvelle version du logiciel financier Oracle, opérationnel depuis janvier 2008. Les auditeurs se sont assurés que les soldes à l'ouverture des comptes en janvier 2008 sont conformes à ceux de la clôture au 31 décembre 2007, validés par le Commissaire aux comptes précédent. Le Commissaire aux comptes a également conclu que les soldes transférés dans la nouvelle version d'Oracle sont conformes. Comme convenu avec le Trésorier, les auditeurs ont exécuté les vérifications de la fin de l'exercice 2008 en juillet 2009. L'accord était cependant que le travail de conversion à la nouvelle version d'Oracle, la modification de la devise de présentation des comptes du dollar E.-U. à l'euro, les rapprochements de fin d'exercice et les analyses des états financiers soient réalisés et révisés avant l'arrivée des auditeurs en juillet 2009. Un retard dans la mise en œuvre des termes de cet accord a eu pour résultat l'exécution et l'achèvement de l'audit des états financiers en septembre 2009. La représentante du Commissaire aux comptes informe le Conseil que l'audit de la fin de l'exercice 2009 sera réalisé en mars 2010. Cela devrait permettre de présenter le rapport du Commissaire aux comptes au Conseil plus tôt. Il est donc impératif que le Centre devance la préparation des comptes et des états financiers afin que cette échéance soit respectée. Seules les observations et les recommandations les plus significatives au sujet des contrôles internes sont communiquées par le Commissaire aux comptes au Conseil. Même si il n'y a pas de faiblesses importantes à signaler pour l'exercice 2008, il y

a lieu d'identifier des améliorations possibles des contrôles financiers, lesquels ont été discutées avec le Trésorier et ont été exposées dans une lettre de recommandations adressée à la direction. Elle estime qu'un des défis à relever par le Centre sera le passage aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le Commissaire aux comptes a pris note de l'intention du Centre d'aligner le plan de mise aux normes IPSAS avec celui du BIT prévu en 2012. Afin de se préparer à cette transition, le Commissaire aux comptes préconise que la direction développe un plan d'action détaillé incluant le calendrier, la liste des différentes étapes, la liste des normes à examiner, un chef de projet et un diagnostic sous la forme d'une évaluation des principales différences entre les méthodes comptables du Centre et les normes IPSAS. La représentante du Commissaire aux comptes termine son intervention en remerciant la Présidente ainsi que les membres du Conseil pour leur appui et leur intérêt. Elle remercie aussi le Directeur du Centre et son équipe pour leur coopération durant l'audit des états financiers du Centre.

29. *Le vice-président travailleur*, constatant l'augmentation du montant des provisions pour créances douteuses, demande que soient établies des procédures efficaces afin de limiter ce phénomène. Il accueille avec satisfaction les premiers pas qui ont été accomplis dans cette direction.
30. *Le vice-président employeur* soutient le rapport du Commissaire aux comptes, même s'il se déclare préoccupé par les retards de paiements, et attire l'attention sur le fait que ces retards ont augmenté par rapport à 2007. En outre, le groupe des employeurs souligne que le Centre doit recevoir le solde net de 1 043 000 euros pour ses services de formation fournis à l'OIT. Le groupe souhaite comprendre la raison pour laquelle des provisions aussi élevées ont été établies. Le groupe aimerait comprendre si les fonds pour l'amélioration du campus sont inclus dans le budget. Il note que les contributions de la banque San Paolo ne sont pas reportées dans la liste des contributions volontaires, et demande d'indiquer où ce montant est crédité.
31. *Le représentant du gouvernement du Portugal* souhaite avoir des éclaircissements sur la nature de la contribution de l'Italie.
32. *Le Directeur*, en réponse à cette question, explique que le gouvernement italien soutient les activités du Centre à travers des contributions *ex-lege* et des contributions volontaires. La contribution *ex-lege* est demeurée stable alors que la contribution volontaire a en revanche progressivement diminué. A cet égard, le Directeur souligne que, malgré les importantes baisses de la contribution du gouvernement italien à la coopération au développement en général, le Centre a été relativement épargné par les autorités italiennes.
33. En réponse aux questions du groupe des employeurs concernant les sommes à percevoir de l'OIT et la contribution de la banque San Paolo, *la Trésorière* explique que les procédures internes de facturation sont complexes. Quant à la contribution de la banque, elle fait partie du fonds d'amélioration du campus. En ce qui concerne les questions sur les créances douteuses, elle ajoute que des mesures ont été prises pour les recouvrer.
34. *Le Conseil approuve le document CC 71/2.*
35. *Le Directeur du Centre* présente le rapport sur l'exécution du programme et du budget pour l'exercice en cours (2009) et les Propositions de programme et de budget pour l'exercice 2010. Il s'agit d'un budget prévisionnel, dans lequel 30 pour cent des recettes sont assurées par le gouvernement italien et l'OIT, tandis que le reste est constitué des prévisions de recettes générées par les activités, elles-mêmes financées par des contributions volontaires du gouvernement italien, de l'OIT et d'autres donateurs. Ces prévisions sont fondées sur l'expérience acquise par le Centre au cours des années précédentes. Pour 2010, une dizaine d'appels d'offres ont été lancés pour lesquels le

Centre n'a encore pas reçu de réponses. Dans ce contexte, l'exercice prévisionnel 2010 n'est pas très optimiste, d'une part, parce que 2010 représente la première année de l'exercice biennal de l'OIT et, d'autre part, parce que la crise économique mondiale rend les possibilités de financement plus limitées. Il précise que 3 millions d'euros de fonds volontaires génèrent en général 6 millions d'euros de revenu (dû au partage des coûts). Sur ces recettes, 30 pour cent sont alloués au paiement des salaires et d'autres coûts fixes. En établissant le budget, le Centre s'est efforcé de maintenir les dépenses fixes au même niveau que l'année précédente. Ce budget est purement prévisionnel puisque le Centre n'est assuré que de 30 pour cent environ de ses revenus. Le reste dépendra des activités en matière de formation qui seront confiées au Centre. C'est cette incertitude qui conduit le Centre à présenter traditionnellement un budget en déficit.

36. *Le vice-président employeur* suggère tout d'abord que la présentation du budget soit améliorée, en incluant par exemple les données des années précédentes. En outre, concernant plusieurs points, des précisions sont nécessaires. Par exemple, l'augmentation de la contribution régulière de l'OIT pour 2010 par rapport à 2009 est supérieure à celle décidée dans le dernier programme et budget du BIT à la session de mars 2009 du Conseil d'administration. A quoi cela est-il dû? Il précise que la préoccupation essentielle est toutefois celle du déficit. Les employeurs devraient normalement refuser de voter un budget prévoyant un tel déficit, mais ils réalisent la vulnérabilité du Centre suite à la réduction de la contribution italienne et il ne s'agit pas en l'espèce d'un incident mais d'un problème structurel qu'il faut résoudre. Le vice-président employeur estime qu'il est inconcevable que la contribution de l'OIT au Centre ne couvre que 7 pour cent de son budget ordinaire. Pour l'OIT, il propose une approche sur trois niveaux. Il souhaite que l'OIT augmente sa contribution et que son rôle en tant que contributeur soit inscrit dans sa Constitution. L'OIT pourrait également allouer une contribution au Centre pour certains pays ou certains programmes techniques dans le cadre du CSBO et de la coopération technique. Enfin, il convient d'appeler de nouveau les pays à accepter de devenir donateurs selon l'une des modalités décrites par le groupe de travail de la Commission PFA en 2007. Le groupe des employeurs constate que peu de progrès ont été faits dans ce sens. Le Centre lui-même pourrait explorer la possibilité de faire d'autres économies et l'orateur invite le Directeur à donner des exemples de mesures qui ont déjà été prises et à étudier la question des autres options. Le Centre pourrait également prendre des mesures prévoyant une coopération afin de répondre aux demandes du G20. Une autre option pourrait être d'explorer la collaboration avec d'autres agences des Nations Unies, comme cela a été fait de façon positive avec la Banque mondiale. Il suggère aussi d'approcher des bailleurs de fonds non traditionnels. Le groupe des employeurs ne peut accepter que l'on recoure à la réserve d'exploitation. Il estime que cette dernière doit être utilisée pour l'investissement et non pour combler le déficit et, dans tous les cas, il ne s'agirait pas d'une solution structurelle. Ce point a été discuté avec le groupe des travailleurs. Les deux groupes proposent d'amender le paragraphe 18 comme suit: «invite le Conseil d'administration à considérer comment l'OIT peut, à travers une contribution directe et une augmentation de la coopération avec le Centre, contribuer à minimiser le déficit opérationnel et à assurer un financement durable pour le Centre».
37. *Le vice-président travailleur* précise que le déficit prévu pour 2010 résulte de la réduction de la contribution volontaire de l'Italie et traduit la vulnérabilité structurelle du Centre, en particulier à couvrir ses frais fixes en raison de la faible contribution de l'OIT et des autres gouvernements. Il rappelle les deux stratégies possibles pour traiter ce déficit, l'une étant de considérer le BIT comme un client parmi d'autres et de rechercher d'autres financements, et l'autre de considérer le Centre comme le vecteur de formation de l'OIT au service de ses objectifs stratégiques. Le groupe des travailleurs est favorable à cette deuxième stratégie. Ceci implique un financement adéquat de l'OIT. Cette option, qui correspond aux recommandations du groupe de travail, n'exclut pas la poursuite des efforts entrepris pour accroître les contributions volontaires et obtenir des financements d'autres

institutions du système des Nations Unies. Afin de pouvoir examiner de façon approfondie ces options stratégiques, le vice-président travailleur souhaite obtenir plus de détails sur les actions entreprises en ce qui concerne le résultat des recherches de financement avec PARDEV, les ressources allouées sur le CSBO et la CTBO et comment ces financements évoluent. Il souhaite également des informations plus détaillées sur le rôle du Centre dans la mise en œuvre des plans de travail axés sur les résultats, sur l'utilisation de la contribution italienne et sur certaines dépenses, comme les postes 32 et 39, qui semblent élevées. Il souligne que les réductions de ressources ne doivent pas pénaliser les programmes en faveur des partenaires sociaux. Il se déclare en faveur d'une allocation provenant du CSBO et d'une augmentation des contributions volontaires pour poursuivre le développement des capacités des mandants et les actions pour la Déclaration sur la justice sociale et une mondialisation équitable et veut savoir quelles sont les attentes et quels sont les obstacles rencontrés dans le passé pour augmenter ces ressources. Le groupe des travailleurs prend note du document CC 71/2/Add.1, appuie l'amendement conjoint employeurs-travailleurs et approuve la proposition de budget pour 2010 telle qu'amendée.

- 38.** *La vice-présidente du groupe gouvernemental* note qu'il peut être dangereux d'avoir une vision optimiste du déficit. Elle rappelle au Conseil que le déficit prévu en 2009 n'a pas disparu mais est seulement passé de 350 000 à 347 000 euros. La crise n'est pas encore achevée et elle invite la direction à la prudence, en particulier en ce qui concerne les attentes d'une éventuelle hausse des contributions volontaires. Elle apprécie que le gouvernement de l'Italie ait informé le Centre suffisamment à l'avance de la diminution de sa contribution volontaire, ce qui a permis de prendre des mesures correctives. Elle souhaite également savoir si d'autres réductions de contributions sont prévues. Soutenant la position des employeurs, elle réitère l'importance de l'examen des dépenses, dont certaines restent élevées, comme le poste 32, et recommande de considérer l'utilisation de logiciels à code source ouvert (*open source*).
- 39.** A l'invitation de la Présidente, *M<sup>me</sup> Van Leur (PARDEV, Genève)* informe les membres du Conseil que le BIT a adopté une nouvelle approche, les plans de travail axés sur les résultats, qui permettra une meilleure utilisation des ressources budgétaires approuvées par la Conférence internationale du Travail en juin 2009, pour la mise en œuvre des 19 priorités identifiées pour les six prochaines années. Elle précise que les ressources ne sont plus allouées en fonction des programmes, dont le Centre, mais selon les 19 priorités.
- 40.** *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* souhaite plus d'informations sur le budget adopté en juin 2009 par la Conférence internationale du Travail ainsi que sur la légalité de l'usage de la réserve d'exploitation pour combler le déficit.
- 41.** *La Présidente* confirme que le programme et budget pour 2010-11, qui fixe les allocations de fonds de l'OIT au Centre pour la prochaine période biennale, a été adopté par la Conférence internationale du Travail en juin dernier et qu'il n'est pas possible de le rediscuter. La question de la contribution du budget ordinaire de l'OIT au Centre est normalement abordée à chaque période biennale à l'occasion des discussions sur le programme et budget. Au sujet de la réserve d'exploitation, la Présidente précise que cette réserve peut être utilisée en toute légalité en cas d'imprévus financiers.
- 42.** *Le vice-président employeur* prend la parole pour expliquer qu'il n'est pas dans l'intention du groupe des employeurs de rouvrir le débat sur un budget désormais clos. De plus, il ne remet pas en question la légalité de l'usage de la réserve d'exploitation. Il exprime seulement la réticence du groupe des employeurs à l'idée d'inclure une phrase dans le budget affirmant qu'il est possible de recourir à la réserve afin de couvrir un déficit. Selon le groupe des employeurs, ce n'est pas une solution à long terme. Il propose que le BIT et le Centre entreprennent des démarches de remaniement structurel qui incluraient la possibilité d'utiliser cette réserve. Le vice-président rappelle que son groupe ne pense pas

prendre de décision immédiate à ce sujet. Son intention est de susciter la discussion et de chercher des solutions. Le but de l'amendement proposé est d'amener le BIT à entrer dans ce processus.

43. *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* propose que le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs revoient leurs propositions d'amender le point appelant une décision. Il estime qu'il est trop tôt pour adopter l'amendement proposé. Il suggère de reporter la question au mois de novembre 2010, lors de la préparation du prochain budget.
44. *La vice-présidente du groupe gouvernemental, M<sup>me</sup> Fitting*, approuve les propos du représentant de l'Afrique du Sud, et propose une discussion plus approfondie parmi les représentants du groupe gouvernemental pour trouver une position commune.
45. *La représentante du gouvernement de la France* propose elle aussi que les membres du groupe gouvernemental se concertent et approfondissent cette discussion.
46. *La vice-présidente du groupe gouvernemental* informe le Conseil que les trois groupes sont parvenus à un consensus sur le point pour décision (paragraphe 18 du document CC 71/2/Add.1(Rev.)). Les groupes approuvent le point 18 (proposition de budget pour 2010) et proposent d'ajouter le texte suivant: «prie instamment l'OIT, dans le cadre du programme et budget pour 2010-11 et de la planification du travail axée sur les résultats, de renforcer la coopération et l'intégration avec le Centre, de prendre des mesures et de mobiliser des ressources – par prélèvement sur le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires, notamment celles qui proviennent du CSBO et des accords de partenariat de l'Organisation avec les donateurs – afin de réduire le déficit d'exploitation selon des modalités propres à favoriser un financement durable, prévisible et suffisant du Centre de Turin».
47. *Le Conseil approuve le paragraphe 18 du document CC 71/2/Add.1(Rev.) tel que modifié.*
48. *La Présidente*, en réponse à la demande du Conseil, décrit brièvement les plans de travail du BIT axés sur les résultats. Lors de l'adoption du programme et budget voté à la Conférence internationale du Travail en juin 2009, il a été décidé de concentrer l'action du BIT sur 19 priorités. Le BIT et le Centre s'engagent à travailler sur ces points, pour lesquels des objectifs précis ont été définis. Toutes les ressources (BO, CTBO, CSBO) ont été intégrées et des discussions avec les différentes régions sont en cours pour les actions à mettre en œuvre. Le Centre est partie prenante de ce processus et un coordinateur a été nommé pour assurer la liaison avec le BIT sur ce point. Elle souligne que cela représente une opportunité pour le Centre d'adopter l'approche axée sur les résultats. C'est un processus nouveau, qui fera l'objet d'une analyse et d'une discussion lors de la prochaine session du Conseil d'administration.
49. *Le directeur des programmes de formation du Centre* intervient en tant que Coordinateur du Centre pour les plans de travail axés sur les résultats. Il précise que l'apport du Centre à ce processus se fait selon différentes modalités. D'une part, le Centre participe aux consultations avec les régions afin d'identifier les actions possibles dans la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent. Pour chacun de ces domaines, un point focal a été désigné pour assurer la liaison avec Genève. D'autre part, le Centre peut contribuer au partage de connaissances à un niveau plus global, au service des mandants. D'ici la fin de l'année, plusieurs domaines d'action devraient être identifiés, qui seront opérationnels en 2010-11.
50. *La Présidente* invite le Conseil à discuter du document CC 71/2/Add.2.

51. *Le vice-président travailleur* prend note des informations contenues dans le document et demande à être informé de la mise en œuvre et de l'impact des nouvelles normes comptables internationales. Il réitère la demande des groupes des travailleurs et des employeurs d'une rencontre avec le Directeur général lors de la prochaine session du Conseil d'administration.
52. *Le Conseil approuve le document CC 71/2/Add.2.*

### III. Questions de personnel (Troisième question à l'ordre du jour)

53. *Le vice-président travailleur*, rappelant que le Centre se doit d'être un employeur modèle, réitère les inquiétudes de son groupe quant au nombre élevé de contrats précaires (56), dont certains depuis 1994. Il demande à la direction, en consultation avec le Syndicat du personnel, de proposer des solutions pour y remédier. Il souhaite également que les efforts pour accroître la représentation des femmes dans les positions managériales soient poursuivis. Il précise que les programmes techniques ont besoin de ressources humaines adéquates pour fonctionner, tout en préconisant des économies d'échelle. Il insiste sur la nécessité d'un plan de relève du personnel tenant compte non seulement des départs prévus, mais anticipant également les futurs domaines d'action et la rationalisation des services dont le Centre a besoin. Le groupe des travailleurs regrette que l'intégration du personnel avec le siège ne soit pas un sujet central et demande à ce que ces points fassent l'objet de négociations avec le Syndicat du personnel et de discussions au Conseil. Le groupe des travailleurs prend note des amendements proposés au Statut du personnel et approuve le paragraphe 6 du document CC 71/3.
54. *Le vice-président employeur* rappelle l'importance de ressources humaines suffisantes pour le programme ACT/EMP qui connaît une croissance rapide. En ce qui concerne les amendements au Statut du personnel, le groupe des employeurs approuve l'application des recommandations de la CFPI, tout en rappelant qu'en cette période de crise la modération salariale fait l'objet de négociations bipartites dans de nombreux pays. Il souhaite que le règlement de la question du personnel avec des contrats de courte durée, parfois depuis longtemps, soit accéléré conformément aux recommandations déjà émises par le Conseil il y a trois ans.
55. *La vice-présidente du groupe gouvernemental* approuve le document mais souhaiterait connaître les réponses aux questions posées par le groupe des employeurs.
56. *Le représentant du gouvernement du Kenya* apprécie les efforts de rééquilibrage homme/femme lors des recrutements. Il note avec satisfaction qu'une proportion importante du personnel a suivi des formations au cours de la période concernée, ce qui est primordial pour garantir l'efficacité du Centre. Il prend acte de l'introduction de politiques contre le harcèlement, des consultations avec le Syndicat du personnel qui sont essentielles pour la motivation ainsi que de la gestion dynamique des ressources humaines. Il approuve le paragraphe 6 du document CC 71/3.
57. *La représentante du gouvernement de l'Allemagne* demande que des efforts supplémentaires soient déployés pour le rééquilibrage hommes/femmes pour les positions managériales. En ce qui concerne la mobilité, elle recommande le développement d'un programme d'échange de personnels entre le siège et le Centre qui permettrait une meilleure compréhension mutuelle.

58. En réponse aux demandes exprimées, *le Directeur* informe le Conseil que, dans le domaine des contrats sur projet, un document de propositions réalisé en début d'année a été transmis au Syndicat du personnel. Ce document est en cours d'examen par le nouveau Comité du Syndicat du personnel. Des consultations sont en cours pour permettre aux personnels administratifs sur projet de se présenter aux concours internes. Il rappelle l'importance que la direction attache à l'équilibre entre hommes et femmes dans la catégorie des services organiques et les catégories supérieures, et que ces efforts seront poursuivis. Le recrutement de la Trésorière en est l'illustration.
59. *Le Conseil approuve le paragraphe 6 du document CC 71/3.*
60. *La Présidente*, selon l'usage, invite le Conseil à entendre la déclaration de la présidente du Comité du Syndicat du personnel (la déclaration figure en annexe du présent document).

#### **IV. Rapports du Comité de la formation syndicale et du Comité sur les activités de formation pour les employeurs** (Quatrième question à l'ordre du jour)

61. *Le porte-parole du groupe des travailleurs* prend bonne note du rapport présenté par le Programme des activités pour les travailleurs de Turin (ACTRAV). Il souligne l'importance de la formation pour les syndicats et salue les efforts entrepris par ACTRAV pour améliorer la qualité des activités de formation. Il remercie le personnel d'ACTRAV pour le travail accompli ces douze derniers mois, dans une situation marquée par la réduction des financements. Il conclut en remerciant encore une fois le gouvernement italien ainsi que les autres bailleurs de fonds pour le soutien financier qu'ils apportent au Programme des activités pour les travailleurs de Turin et espère qu'ils continueront à le faire à l'avenir.
62. *Le porte-parole du groupe des employeurs* note que, dans les documents pour cette réunion, le document des travailleurs de 2008 a été inclus alors que celui des employeurs ne l'a pas été. Il propose qu'en 2010 un résumé des rapports des comités de formation pour les travailleurs et pour les employeurs soit inclus. Le groupe souligne la pertinence du Programme pour les employeurs (ACT/EMP, Turin) qui est hautement apprécié par les organisations d'employeurs, ce qui est positif pour l'image du Centre. En 2008, presque 1 000 participants ont bénéficié des formations du Programme pour les employeurs. Le programme a lancé la plate-forme Internet LEMPNET qui est un outil important. Le programme des employeurs a aussi été capable d'attirer d'autres sources de financement. Pour conclure, le groupe des employeurs souhaite une égalité de traitement entre les employeurs et les travailleurs dans les activités de formation du Centre.
63. *Le Directeur*, en réponse à la remarque du groupe des employeurs, précise qu'il serait important pour les prochaines années de réduire la longueur des documents présentés au Conseil, ceci dans un souci économique et écologique.
64. *Le Conseil prend note des documents CC 71/4/a et CC 71/4/b.*



## V. Renforcement des capacités des mandants de l'OIT: une stratégie à moyen terme pour le Centre de Turin (Cinquième question à l'ordre du jour)

65. *La Présidente* ouvre la discussion sur le document CC 71/5(Rev.), rappelant que ce document sera également soumis par le bureau du Conseil à la prochaine session de la Commission PFA lors du Conseil d'administration du BIT de novembre 2009.
66. *Le Directeur* rappelle que ce document répond à la déclaration conjointe des groupes des employeurs et des travailleurs sur le Centre présentée lors du Conseil d'administration de l'OIT de mars 2009. Le Directeur note en premier lieu que l'OIT est, avec la Banque mondiale, la seule organisation internationale à disposer d'un centre de formation d'une dimension notable et ceci mérite qu'on en maximise l'utilisation. Il est donc important d'inscrire les activités du Centre dans les programmes de coopération technique de l'OIT afin d'augmenter leur impact. Ceci implique d'intégrer les activités du Centre dans celles de l'OIT, permettant ainsi une meilleure prise en compte de la contribution du Centre lors de la mesure d'impact des projets de coopération technique. Sur la question des ressources, le Directeur rappelle que le modèle de fonctionnement du Centre exige, d'une part, l'élaboration de programmes de formation qui répondent à la demande et c'est un facteur de dynamisme et, d'autre part, que certaines activités liées au mandat principal de l'OIT sont peu attractives mais doivent être programmées. Le Centre opère sur un marché concurrentiel où différentes institutions publiques et privées proposent des formations semblables, parfois gratuitement ou à moindre coût. Il est donc constamment à la recherche d'une diminution des coûts qui n'affecte pas les programmes techniques. Le Centre s'oriente vers la sous-traitance de services tels que l'hôtellerie, la maintenance, avec pour résultats des économies substantielles (500 000 euros par an). D'autres économies seraient souhaitables, notamment en matière de dépenses d'énergie, mais celles-ci requièrent des investissements qui ne sont actuellement pas réalisables. Dans ce contexte, le Directeur souligne l'importance de préserver la qualité du personnel tout en maintenant la stabilité de la masse salariale. A cette fin, la réorganisation des formations autour d'événements majeurs pourrait permettre une meilleure utilisation des ressources humaines. En ce qui concerne les contributions, le Directeur note que la difficulté est d'avoir un bon équilibre entre les cours payants et ceux subventionnés. La meilleure solution envisageable serait d'avoir 50 pour cent du budget fixe et 50 pour cent du budget généré par les activités. Il appelle les Etats, en plus de l'Italie, de la France et de l'Irlande, à financer le Centre afin de lui permettre de couvrir de manière permanente ses coûts fixes. Il souligne que la collaboration avec les donateurs non traditionnels est difficile et coûteuse en temps car ces derniers sont délocalisés et nombreux. Cette option reste cependant une des stratégies de mobilisation des ressources. Le Centre est, par exemple, en relation avec la Fondation Aga Khan pour développer des projets communs. Quant à la participation du Centre aux programmes du BIT, le Directeur précise que le Centre explore avec Genève les modalités de la prévisibilité de ses revenus et de ses activités pour le BIT. Le Directeur considère que la grande visibilité donnée à l'OIT lors de la réunion du G20 est une opportunité permettant de développer des activités sur le thème de la crise économique et financière dans différentes régions. Puisqu'il est difficile de baisser les coûts de formation, le Centre a donc concentré ses efforts sur la qualité des enseignements dispensés, a recruté des spécialistes et les a formés en matière de méthodologie de formation. Le département DELTA a par ailleurs été renforcé, ce qui permet au Centre d'être solide sur le plan technique et innovateur sur le plan pédagogique. Par ailleurs, le Directeur mentionne l'excellente collaboration avec certains départements techniques du BIT à Genève. Le Directeur poursuit en abordant la question du campus, qui accueille également l'ECSNU et l'UNICRI. Il rappelle que le Centre gère la totalité du campus et couvre l'essentiel des coûts d'entretien des installations communes, ce qui représente une partie importante des coûts fixes (3 500 000 euros sans les dépenses informatiques). Le Directeur rappelle à cet effet l'importance que représente la présence d'un campus des Nations Unies pour le

gouvernement italien. C'est une des raisons pour lesquelles le Centre propose des programmes de mastère qui permettent en plus une augmentation de l'utilisation des structures du Centre (hôtellerie, salles de classe), et représentent 20 pour cent des participants sur le campus. De même, la location des salles de classe permet de générer des revenus supplémentaires.

67. *Le vice-président travailleur* estime qu'il est important que le Centre soit plus intégré avec l'OIT, afin de parvenir à une stabilité et une meilleure planification de ses programmes sur le long terme. Concernant la vulnérabilité financière du Centre, il considère que la feuille de route décrite dans les recommandations de la Commission PFA en novembre 2007 et 2008 – et approuvée par le Conseil d'administration – reste d'actualité et devrait être mise en œuvre sous tous ses aspects. Cependant, il estime que la situation financière difficile du Centre ne doit pas servir de prétexte pour minimiser la question fondamentale du recentrage du Centre sur des activités visant à accroître le renforcement des capacités institutionnelles des mandants de l'OIT. Sur le chapitre 2 du document CC 71/5, et en particulier le point 1.2, il estime que la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable et le Pacte mondial pour l'emploi devraient guider l'action du Centre dans le cadre d'une stratégie globale de renforcement des capacités des mandants, et plus particulièrement des travailleurs et des employeurs. Selon lui, la conception et l'exécution d'un plan de renforcement des capacités des mandants exigent des ressources et il est préoccupant de constater que le Centre ignore si les ressources spécifiques nécessaires seront allouées par l'OIT. Le groupe demande que des propositions concrètes, visant à atteindre les objectifs de participation des partenaires sociaux aux activités du Centre, soient mises en œuvre. Il propose que les ressources destinées aux programmes pour les partenaires sociaux soient au moins confirmées et que le Centre accorde la priorité aux propositions intégrant les partenaires sociaux. Le groupe souhaite avoir plus d'informations sur le processus d'alignement du Centre avec les objectifs de l'OIT, sur le lien entre cet alignement et l'idée d'un produit global de renforcement des capacités institutionnelles des mandants de l'OIT, ainsi que sur les résultats et indicateurs spécifiques proposés dans ce cadre. Le groupe demande aussi davantage de précisions sur la participation du Centre au processus d'assurance-qualité des programmes par pays de promotion du travail décent. Il estime que certains points doivent être soulevés, notamment la manière dont les ressources pour les services fournis par le Centre dans le cadre de sa participation au processus des programmes par pays sont allouées par le terrain (planification, formulation et mise en œuvre). Il précise que le groupe des travailleurs, ACTRAV et le Programme de formation syndicale à Turin soutiennent toute stratégie ayant pour objectif d'accroître les ressources pour renforcer les capacités des organisations de travailleurs, tout en prenant soin de ne pas réduire la qualité et l'accessibilité du programme, ainsi que son autonomie dans la planification et l'exécution des activités. Les travailleurs ne peuvent pas être satisfaits du fait qu'il ressort du document qu'on ignore encore si des ressources spécifiques seront allouées par le Bureau en 2009 ou en 2010-11 pour la conception comme pour l'exécution de cette stratégie. Le groupe souhaite disposer de plus amples informations sur les trois plans de travail complets liés aux réalisations 9, 10 et 11 et soutient le paragraphe 1.3. En ce qui concerne le chapitre 2, le groupe rappelle que la situation financière actuelle du Centre a déjà été abordée dans les conclusions de la Commission PFA de novembre 2007. Ce document, approuvé par le Conseil d'administration, reconnaît le besoin de renforcer la prévisibilité de la budgétisation du Centre afin d'améliorer la prestation des activités de formation, à travers une programmation conjointe renforcée et améliorée entre les services techniques de Turin et de Genève et les bureaux régionaux sur le terrain. Le groupe estime que le document stratégique n'évalue pas en profondeur son exécution. Il invite donc le Directeur à communiquer les actions prises pour mettre en œuvre ces propositions, les résultats ainsi que les obstacles rencontrés. Il souhaite également recevoir un complément d'information sur les difficultés rencontrées par le Centre quant aux nouvelles stratégies de coopération technique de l'OIT et comment elles ont été surmontées. Selon le vice-président, un

recentrage des activités de formation sur les priorités stratégiques et sur les plans de travail du BIT constitue le meilleur atout du Centre. Il demande et soutient l'élaboration d'une série d'options claires afin d'éviter un scénario de réduction de l'accès des partenaires sociaux et des institutions des pays les moins développés aux formations du Centre et de réduction des activités fondamentales dans le cadre du mandat de l'OIT. Par conséquent, le groupe soutient la demande d'augmentation du budget ordinaire. Il fait noter que la contribution directe biennale allouée par ACTRAV à partir de son propre budget ordinaire au Programme de formation syndicale à Turin constitue une bonne pratique. Le groupe soutient également la proposition consistant à affecter préalablement des ressources aux activités de formation et d'apprentissage dans le budget des partenariats OIT/bailleurs de fonds, y compris des partenariats public-privé. Le vice-président travailleur insiste auprès des gouvernements pour que ces deux propositions soient sérieusement prises en considération et que leur exécution pratique soit facilitée par le Bureau. Il soutient également l'identification par le Centre des déficits de ressources pour la prochaine période biennale dans le cadre de l'initiative prise à l'échelle du Bureau avec PARDEV, et souhaite en savoir plus sur les probabilités de recevoir un tel financement et sur les difficultés attendues liées à cette approche. En outre, il insiste sur le besoin de lignes directrices simples et pratiques afin d'éviter des coûts de transaction élevés et des retards dans cette première phase de programme et budget de l'exercice 2010-11. En ce qui concerne l'allocation globale du CSBO (p. 13 version française) proposée par le Centre, le groupe demande à en savoir davantage sur la manière dont ces ressources pourraient être dévolues au Centre. Concernant les fonds de la CTBO, le groupe des travailleurs approuve la proposition que les fonds aillent directement à Turin. Il souhaite cependant savoir si une telle décision a déjà été prise et insiste sur la nécessité d'affecter au moins un tiers de ces ressources à des activités pour les travailleurs. Poursuivant sur l'initiative «Unis dans l'action», le groupe demande plus de clarté quant à la manière dont le Centre pourrait appuyer le renforcement des capacités à la préparation des PNUAD et contribuer à l'inclusion des programmes par pays de promotion du travail décent et l'implication des partenaires sociaux dans les PNUAD. A ce propos, le groupe estime que les bailleurs de fonds non traditionnels devraient être démarchés. Sur la maîtrise des coûts et la productivité, le groupe des travailleurs rappelle qu'il a déjà émis plusieurs propositions à ce sujet. Le groupe estime que l'intégration financière du Centre avec l'OIT requiert de réévaluer les coûts fixes du Centre. Le Centre doit envisager de réduire les coûts dans plusieurs départements, en particulier ceux dans lesquels des fonctions similaires pourraient être réalisées par le siège de l'OIT. Par conséquent, le groupe souhaite savoir si Turin a été inclus dans l'exercice de recensement des compétences initié par le Département du développement des ressources humaines en juin 2009 (voir document GB.306/PFA/12/2, paragr. 3). Si cela n'a pas été fait, il convient d'y remédier dans la mesure où cet exercice pourrait également s'avérer utile pour l'élaboration d'un plan de succession par le Service des ressources humaines du Centre. Le groupe est d'avis que le syndicat et les membres du personnel devront être consultés et participer à ce processus. Le groupe approuve le chapitre 3 sur la conception et les méthodologies de la formation, mais insiste sur le fait qu'une plus grande importance devrait être attachée au renforcement des capacités institutionnelles. En ce qui concerne les nouveaux produits, le groupe note que les nouvelles activités liées à des questions stratégiques sont politiquement sensibles et requièrent une constante collaboration avec les partenaires sociaux. D'autre part, ces nouveaux produits doivent s'adresser à une audience réellement tripartite. Quant au chapitre 4, le groupe ne juge pas nécessaire dans l'immédiat de prendre des décisions sur la question de l'utilisation par d'autres organisations des installations du Centre. Il reconnaît que l'accès aux installations présente des avantages, mais également des inconvénients qu'il conviendra d'étudier. Selon lui, l'élévation du volume des ressources de l'OIT affectées au Centre devrait contribuer principalement aux programmes fondamentaux de l'OIT. En conclusion, le groupe incite le Directeur à prendre des initiatives pour définir la stratégie du Centre comme instrument fondamental de l'OIT pour le renforcement des capacités des mandants, et particulièrement des partenaires sociaux, et comme partie

intégrante du Bureau. Il recommande au Directeur de travailler avec ACTRAV et ACT/EMP, comme indiqué dans la Déclaration conjointe des employeurs et des travailleurs. Le groupe attend du Directeur des réponses claires en ce qui concerne les options choisies en réponse au déficit à court terme et aux défis à moyen et long terme. Enfin, le groupe suggère que la Commission PFA et le Conseil d'administration continuent à suivre de près l'exécution d'une nouvelle politique visant à surmonter les difficultés financières du Centre et à accroître son volume d'activités.

68. *La secrétaire du groupe des travailleurs* demande au Directeur ainsi qu'à ACTRAV et ACT/EMP d'examiner toutes les dépenses et toutes les sources de revenus et de développer un plan concret, durable et soutenable de développement du Centre. Ce plan devrait être présenté en mars 2010 aux membres du Conseil, à la Commission PFA et au Conseil d'administration.
69. *Le vice-président employeur* souligne que le document stratégique a été demandé dans la Déclaration conjointe du groupe des travailleurs et des employeurs et a été présenté à la Commission PFA. Il souligne que dans la deuxième partie de cette déclaration les partenaires sociaux ont exprimé d'une façon claire qu'un financement plus large et plus stable est nécessaire, et le document suggère également des solutions possibles. Le document décrit de façon satisfaisante comment le Centre peut assister l'OIT dans la réalisation de l'Agenda du travail décent. La formation est un élément essentiel du renforcement des capacités pour les trois mandants. Le Centre devrait s'atteler à une supervision plus efficace de cet aspect, en termes de contributions des différents cours aux programmes par pays de promotion du travail décent. Une liste préalable du développement des capacités à utiliser dans la programmation axée sur les résultats permettrait de mesurer la contribution du Centre aux résultats du programme et budget. Le groupe des employeurs estime qu'une utilisation optimale du Centre n'est possible que si le Centre est positionné de façon claire dans la gouvernance des activités du BIT, spécialement en ce qui concerne le renforcement des capacités et les programmes par pays de promotion du travail décent. Un équilibre doit être trouvé entre la mise en commun des activités dans des cours interrégionaux à Turin sur des questions essentielles des programmes par pays de promotion du travail décent et le support spécifique aux programmes nationaux. La programmation axée sur les résultats est à suivre de près car ceci est important tant pour le Centre que pour l'OIT. Le groupe des employeurs est d'avis que la coopération avec les bureaux régionaux est importante et le système des points focaux doit être ultérieurement développé. Le groupe des employeurs estime que le paragraphe du document sur les activités sur le campus et les activités sur le terrain est réaliste mais qu'il ne donne pas une idée claire du ratio attendu à long terme. Il estime que le renforcement des capacités des partenaires sociaux signifie aussi le développement de programmes spécifiques pour les employeurs et pour les travailleurs ainsi que l'incitation à la participation des partenaires sociaux dans les cours réguliers. Ceci n'est possible que si des ressources humaines suffisantes sont disponibles pour les programmes des travailleurs et des employeurs et qu'ACTRAV et ACT/EMP sont impliqués de façon satisfaisante dans l'élaboration des cours, afin de les rendre pertinents et attractifs pour les partenaires sociaux. Le groupe accueille avec satisfaction le développement de l'approche de l'apprentissage de Turin. Une partie de cette approche devrait permettre d'améliorer l'impact des formations par les activités que les participants mettent en œuvre quand ils reviennent dans leurs pays et leurs organisations respectives. Cette politique est une priorité importante pour le groupe des employeurs qui l'approuve. Cependant, le groupe estime que des efforts supplémentaires doivent être fournis sur le document stratégique et des questions subsistent notamment en matière de financement. Le document fixe un objectif à moyen terme de 50-50 pour un revenu stable et suggère l'addition de dix millions d'euros de façon stable pour couvrir les coûts fixes. Pour le groupe des employeurs, la question est de savoir quel Centre nous voulons, dans quelle mesure ce dernier doit être orienté vers le marché et combien de ses ressources doivent être stables,

tout en restant associé aux objectifs de l'OIT. Une fois qu'un objectif à long terme sera défini, il faudra déterminer comment l'atteindre. Pour cela, un des scénarios possibles est d'intégrer complètement le Centre dans l'organisation du BIT, en le maintenant ou pas à Turin. En effet, une question importante adressée par le document stratégique est le rôle du campus, ses coûts et ses avantages et la possibilité de donner au Centre un profil international. Cette question devrait ultérieurement être débattue ainsi que celle de ses relations avec les Nations Unies et les autres institutions internationales. Le groupe des employeurs estime que le Centre devrait être géré d'une façon qui tiendrait plus compte de la nature tripartite de l'Organisation. Le Centre a certes un programme pour les employeurs et les travailleurs; cependant, dans son développement et sa gestion à court et à long terme, le Centre pourrait profiter d'une meilleure utilisation de l'expertise et des réseaux d'ACTRAV et ACT/EMP. Une autre question qui n'a pas été abordée par la Déclaration conjointe de mars mais qu'il est important d'inclure maintenant dans le document stratégique, touche aux opportunités nouvelles pour le Centre découlant du dernier G20. Le Pacte mondial pour l'emploi, l'inclusion des contributions du BIT dans le document du G20 ainsi que les appels de la Banque mondiale et des gouvernements au BIT dans le domaine de l'amélioration des compétences sont des opportunités à exploiter par le Centre. Le défi est maintenant de mettre en œuvre le Pacte mondial pour l'emploi, ce qui devrait permettre la reprise économique, la promotion d'entreprises durables et la croissance des emplois. Le groupe des employeurs propose que la direction, aidée par les responsables d'ACTRAV et ACT/EMP s'appuie sur ce document stratégique et l'élabore ultérieurement. Il faudra prendre une décision concernant les points mentionnés comme l'équilibre à long terme entre les activités à revenu fixe et les activités relatives au marché, le profil et l'utilisation du campus et la position du Centre dans le processus de planification de l'OIT. Les premières propositions pourraient être discutées durant une réunion du bureau du Conseil en 2010 et le document stratégique plus détaillé présenté lors du prochain Conseil en 2010.

70. *La vice-présidente du groupe gouvernemental* encourage le Centre à continuer son travail sur cette stratégie. Le groupe gouvernemental estime que la discussion sur la stratégie à moyen terme est cruciale et qu'elle devrait se conclure par des mesures concrètes pour assurer un futur durable au Centre. Elle déplore que le Centre n'ait pas reçu un soutien suffisant de la part de l'OIT. Elle appelle donc au nom du groupe l'OIT à allouer les ressources nécessaires au travail du Centre, principal instrument de renforcement des capacités du BIT. Le groupe est convaincu que le Centre doit rester le Centre de formation de l'OIT et qu'il est unique de par sa taille, sa réputation et les services qu'il propose. Le Centre est plus qu'un département du BIT puisqu'il aide les autres départements à atteindre leurs objectifs. Les conclusions du G20 créent de nombreuses opportunités pour le Centre. Des programmes de formation dispensés dans le cadre de l'initiative des Nations Unies «Unis dans l'action», qui contribuent à élargir les objectifs de l'OIT dans la famille des Nations Unies, peuvent offrir d'autres possibilités. Le groupe affirme qu'une augmentation des contributions régulières de l'OIT à moyen terme est possible, dans un esprit de réelle collaboration et de manière plus systématique et examine la possibilité d'allouer un pourcentage du CSBO au Centre. Avant de prendre une décision, le groupe gouvernemental demande des clarifications concernant certains points tels que les limites du présent CSBO et l'éventuelle modification de ses règles ainsi que sur l'impact structurel et concret des plans de travail axés sur les résultats du point de vue de la collaboration entre le Centre et le BIT. En ce qui concerne la proposition conjointe des groupes des travailleurs et des employeurs, la vice-présidente du groupe gouvernemental rappelle que toute décision concernant l'avenir du Centre de formation de Turin devrait être prise de manière tripartite et invite les groupes à travailler sur un libellé commun.
71. *La représentante du gouvernement de la France* approuve les commentaires faits par les trois groupes sur les implications du G20 sur le travail du Centre. Elle demande à la représentante du Directeur général d'indiquer si le Centre sera associé à la définition de la

stratégie de formation qui a été demandée à l'OIT et, si oui, comment. Elle observe qu'il est important de définir une stratégie pour financer les activités du Centre à travers le CSBO. Elle souhaite pour cela qu'un pourcentage fixe de ce budget soit dédié aux activités du Centre. La France quant à elle se propose d'intégrer à l'avenir un pourcentage dédié aux activités de formation et de renforcement des capacités par le Centre de Turin dans chacun des programmes qu'elle soutiendra.

- 72.** *Le représentant du gouvernement de l'Italie* rappelle que l'intention de son pays est d'augmenter de nouveau ses contributions, jusqu'à atteindre les niveaux précédents, même si cela reste difficile à l'heure actuelle. Il adhère au constat du groupe gouvernemental au sujet de la nécessité de décentraliser les activités de formation du Centre pour combler son déficit structurel et ajoute qu'il faut rendre le Centre plus compétitif. Pour cela, il rappelle, d'une part, que la faiblesse des niveaux de contributions régulières met le Centre en position de vulnérabilité et qu'il faut par conséquent les augmenter. D'autre part, il propose d'axer toutes les activités et programmes du Centre sur la demande du marché et de faire plus d'activités sur mesure. Il recommande d'éviter de proposer des activités qui n'ont pas de marché. Il suggère également que le Centre recherche des contributions autres que financières suivant les principes, par exemple, des fondations. Il réaffirme son accord avec le groupe gouvernemental sur le fait que le Centre doit résoudre le problème des financements de la part de l'OIT de manière pratique, sans en faire un problème de principe.
- 73.** *Le représentant du gouvernement de la Tunisie* se rallie aux déclarations faites par les autres représentants gouvernementaux pour rappeler l'importance de la stratégie à moyen terme, notamment en cette période particulière. Il remercie le Directeur et son équipe pour les propositions formulées. Celles-ci pourraient être développées davantage, en consultation avec les mandants de l'OIT. Il note que la gestion du campus représente une lourde charge financière mais le maintien d'un certain niveau de fonctionnement est nécessaire pour préserver la crédibilité et l'image de marque de l'institution. Il remarque que l'intervention des groupes des travailleurs et des employeurs comporte des éléments qui pourraient être davantage explorés. Il s'agit notamment de la consultation des différents départements du BIT afin de mieux intégrer les activités de formation et également de continuer à sensibiliser les Membres de l'OIT en mesure d'apporter leur appui financier au Centre.
- 74.** *La secrétaire du groupe des travailleurs* informe le Conseil que son groupe appuie la proposition des gouvernements pour l'étude à élaborer pour mars 2010 sur le CSBO et sur l'implication du Centre dans la mise en œuvre des plans de travail axés sur les résultats. Elle salue la possibilité d'avoir plus de discussions avec les gouvernements sur la proposition conjointe des groupes des travailleurs et des employeurs.
- 75.** *Le vice-président du groupe des employeurs* prend la parole pour rappeler que la première partie de la Déclaration conjointe ne représente pas une interférence des groupes des employeurs et des travailleurs dans le travail des gouvernements. Il précise qu'ACTRAV et ACT/EMP agissent en tant que Membres de l'OIT et non comme des membres du Conseil. Il poursuit en précisant que la deuxième partie de la proposition est une demande de la part des groupes des travailleurs et des employeurs au Directeur afin qu'il approfondisse la réflexion stratégique avec l'aide d'ACTRAV et ACT/EMP. Le groupe des employeurs attend une réponse de la part de l'OIT concernant cette seconde partie, ainsi que le rapport pour le mois de mars 2010.
- 76.** *Le Directeur* prend note des commentaires faits par les différents groupes. En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations des groupes des travailleurs et des employeurs, il précise que le Centre n'a pas été inactif et souligne les quatre orientations suivies. Le Centre a d'abord contacté différents gouvernements, en particulier les pays

donateurs traditionnels. Les premiers pas n'ayant pas été efficaces, l'approche est maintenant régionale. En outre, il rappelle que le BIT est le principal utilisateur des activités offertes par le Centre et fournit une partie importante de ses ressources. Néanmoins, le Centre a entrepris des démarches concrètes pour renforcer les relations avec le siège et les bureaux régionaux. Une quatrième direction prise est l'approche programmatique, déjà en place. C'est ainsi que le gouvernement du Portugal soutient un programme d'action sur la protection sociale d'une durée de quatre ans. Quant à l'image du Centre auprès des gouvernements, le Directeur explique que celui-ci est renommé et jouit d'une réputation positive auprès des bénéficiaires dans les différentes régions. Il faut cependant développer une stratégie différente de promotion du Centre pour convaincre les bailleurs de fonds, qui le connaissent peu. C'est dans ce cadre qu'une stratégie d'ouverture à d'autres agences des Nations Unies pourrait être intéressante. Il est dans l'intérêt du Centre de s'orienter vers d'autres organisations pour accroître la visibilité des activités du campus et apporter un soutien pédagogique aux formations des autres agences.

- 77.** *Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud* rappelle la confiance accordée au Directeur pour la gestion du Centre et salue ses bonnes intentions. Cependant, il soulève la question de sa neutralité suite aux requêtes des groupes des employeurs et des travailleurs et craint que certains débats ne se déroulent pas au sein du Conseil.
- 78.** *La Présidente* répond aux questions et préoccupations en précisant que le Conseil n'a pas mandat pour prendre une décision sur cette question à l'ordre du jour, le document ayant été présenté pour information. Elle souligne que le document sera également examiné à Genève au sein de la Commission PFA. De plus, elle est préoccupée par l'évaluation de l'impact des plans de travail axés sur les résultats sur une période de référence aussi courte (janvier-mars 2010). En ce qui concerne le CSBO, la Présidente souligne que l'allocation des fonds est régie par des paramètres conclus d'un commun accord avec les donateurs. Cet instrument financier est uniquement utilisé pour des projets liés à l'aide au développement ayant une approche de gestion axée sur les résultats. Elle informe le Conseil que le suivi des recommandations du G20 sera examiné par plusieurs commissions et par le Conseil d'administration lui-même.
- 79.** *La vice-présidente du groupe gouvernemental* rappelle que bien que le rapport sur l'impact des plans de travail axés sur les résultats ne fasse référence qu'à une période brève (janvier-mars 2010), ce document est très important. Elle doute que les règles relatives au CSBO soient un obstacle réel pour que le Centre puisse en bénéficier.
- 80.** *Le vice-président employeur* souhaite clarifier un malentendu. La demande soumise au Directeur et la proposition d'y associer ACT/EMP et ACTRAV ne vise pas à évincer le Conseil du processus de décision, car il s'agit uniquement des travaux techniques de préparation en interne et le Directeur fera rapport au Conseil. ACT/EMP et ACTRAV font partie du Centre de Turin.
- 81.** Il informe le Conseil qu'un accord a été trouvé entre les trois groupes sur la proposition faite par ACT/EMP et ACTRAV et suggère d'adapter le texte suivant: (Cinquième question à l'ordre du jour, proposition commune du Conseil) «Le Conseil demande au Directeur de réexaminer l'ensemble des postes de dépenses et de revenus dans le cadre de consultations informelles tripartites et d'élaborer un plan concret en vue d'assurer un financement et un développement durables du Centre. Le Directeur devrait présenter en mars un rapport au bureau du Conseil et à la Commission PFA et des décisions devront être prises lors de la 72<sup>e</sup> réunion du Conseil, en 2010.»
- 82.** *Le vice-président travailleur et la vice-présidente du groupe gouvernemental* approuvent. La vice-présidente du groupe gouvernemental souligne que cette proposition est désormais appuyée par tous les gouvernements.

83. *Le Directeur* tient à souligner que les décisions concernant l'allocation des fonds sont déjà prises en consultation avec ACT/EMP et ACTRAV.

84. *Le Conseil prend note du document CC 71/5/(Rev.) et des propositions faites.*

## **VI. Rapport de la réunion du bureau du Conseil du 25 septembre 2009** (Sixième question à l'ordre du jour)

85. *Le Conseil prend note des documents CC 71/6 et CC 71/6/Add.1.*

## **VII. Autres questions** (Septième question à l'ordre du jour)

86. *La Présidente* informe les membres du Conseil que le rapport de la 71<sup>e</sup> session du Conseil du Centre sera à la disposition de la Commission du programme, du budget et de l'administration du BIT à partir du mercredi 11 novembre 2009. Compte tenu du délai très court imparti, et selon la pratique habituelle, elle invite le Conseil à déléguer à ses vice-présidents le soin d'approuver ce rapport.

87. *Le Conseil approuve la proposition de la Présidente.*

## **VIII. Date et lieu de la prochaine session** (Huitième question à l'ordre du jour)

88. *La Présidente* propose que la 72<sup>e</sup> session du Conseil du Centre se tienne à une date déterminée par le bureau du Conseil précédant la 309<sup>e</sup> session du Conseil d'administration du BIT, qui se tiendra à Genève du 4 au 19 novembre 2010. Les dates exactes seront communiquées aux membres du bureau du Conseil, en tenant compte des autres réunions au BIT.

89. *Le Conseil approuve la proposition de la Présidente.*

90. *La Présidente* remercie les membres du Conseil pour leur participation active ainsi que pour les discussions animées et constructives qui guideront le Centre pour répondre aux défis auxquels il doit faire face. Elle exprime sa gratitude au Directeur, à l'ensemble de la direction et au personnel pour leur engagement et capacité à tout mettre en œuvre pour poursuivre le développement du Centre. La Présidente clôt la 71<sup>e</sup> session du Conseil du Centre.

Turin, le 6 novembre 2009.

*Document soumis pour information.*



## Annexe

### **Déclaration de la présidente du Syndicat du personnel du Centre international de formation de l'OIT à Turin au Conseil du Centre** (6 novembre 2009)

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil, Chers collègues,

Permettez-moi de vous accueillir au Centre au nom de l'ensemble de son personnel.

Nous savons qu'une tâche ardue vous attend au cours des deux prochains jours et que des décisions difficiles devront être prises pour résoudre les problèmes posés par la situation financière du Centre. Le Syndicat du personnel a tenu, tout en poursuivant ses activités quotidiennes, à s'impliquer le plus possible dans la recherche de solutions aux problèmes qui ont été mis en lumière par la direction.

1. Au nombre des activités entreprises par le syndicat au cours de cette période, je signalerai:
  - a) Une série de négociations ayant pour enjeu la mise en place de mécanismes de sélection équitables et transparents, notamment la standardisation des concours et des examens prévus pour le personnel des services généraux; l'octroi de contrats à durée indéterminée; la recherche de solutions pour le personnel affecté depuis longtemps à des projets; la mise en place de formules spéciales, en particulier en faveur des parents, pour aider le personnel à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.
  - b) La poursuite de négociations, directement avec le Service des ressources humaines ou par le biais des organes communs, en vue d'assurer la mise en place d'instruments de planification du personnel qui permettent de suivre les mouvements de personnel avec une précision maximale.
  - c) Le suivi de cas particuliers de relations de travail et de questions contractuelles, relatives notamment aux contrats de collaboration extérieure. L'une des questions sur lesquelles nous avons engagé une collaboration fructueuse avec la direction est celle de la prolongation du contrat du secrétaire du Comité du Syndicat du personnel au-delà de l'âge de la retraite, jusqu'au recrutement d'un remplaçant.
  - d) La poursuite avec le Syndicat du personnel de Genève d'un processus de pleine intégration.
  - e) Le renforcement de la participation du personnel aux activités du syndicat, dans le cadre d'un processus de consultation continu (comportant des réunions mensuelles en plus de l'assemblée extraordinaire et de la réunion extraordinaire organisées pour la préparation de l'actuelle session du Conseil). Les consultations avec le personnel ont également été déterminantes pour la mise au point du document d'orientation dans lequel le syndicat énonce les grandes lignes de son action à court et moyen termes.
  - f) Le suivi de l'application des circulaires du Service des ressources humaines, telles que la circulaire n° 13/2009 sur le harcèlement, notamment en ce qui concerne la question de la nomination d'un responsable des questions d'éthique, et la circulaire n° 06/25 sur le télétravail, s'agissant notamment des enseignements que l'on peut tirer de la période d'essai.

2. En ce qui concerne le financement des activités du Centre:

- a) Nous tenons tout d'abord à remercier les donateurs qui, par leurs contributions volontaires, continuent d'apporter un appui aux services proposés par le Centre à nos mandants, à l'OIT et aux autres organisations partenaires: le ministère italien des Affaires étrangères, la région Piémont, la ville de Turin, le gouvernement de la France et l'OIT elle-même. C'est bien parce que les donateurs bilatéraux et multilatéraux ont financé certaines activités que le Centre a été en mesure de renforcer et de diversifier ses activités.
- b) Les activités du Centre sont très appréciées, et considérées comme essentielles, par tous ceux qui y prennent part, ainsi qu'en témoignent les résultats, invariablement positifs d'une année à l'autre, de l'évaluation de la formation que nous proposons. Pour ne prendre que cet exemple, les deux notes attribuées à la pertinence de cette formation eu égard aux fonctions actuelles et aux besoins de l'Organisation ont été respectivement 4.37 et 4.42, la note la plus élevée étant 5 (pour la période 2004-2008). Il va sans dire que nous devons ces résultats à la qualité du travail de notre personnel. Nous sommes convaincus que le Centre joue un rôle capital dans l'accomplissement du mandat de l'OIT, compte tenu notamment des nouvelles orientations énoncées dans la Déclaration de 2008 et le Pacte mondial pour l'emploi. Nous voulons croire par conséquent que de tels atouts seront pris en considération par des donateurs bilatéraux, et par l'OIT elle-même, et les inciteront à financer le Centre ou à augmenter le mandat de leurs contributions.
- c) On ne cesse de répéter qu'une intégration plus poussée dans les activités de coopération technique serait non seulement utile mais nécessaire. L'incalculable expertise du Centre en matière de formation permettrait d'améliorer la qualité des services proposés aux mandants. Il convient de favoriser cette intégration afin de réduire autant que possible les coûts d'opportunité supportés par le Centre lorsqu'il lui faut mobiliser des ressources par le biais de la coopération technique.

Les problèmes financiers étant d'ordre structurel, il importe que les solutions destinées à les résoudre le soient également.

Dans le même ordre d'idées, les membres du personnel proposent une nouvelle répartition de la charge de travail afin de permettre à certains de leurs collègues de se consacrer entièrement à la mobilisation des ressources. Des informations sur la rentabilité des investissements effectués dans le Centre, sur les perspectives ouvertes par ces investissements, ainsi que des données transparentes sur la gestion des contributions provenant des activités permettraient de faire un meilleur usage des ressources disponibles.

- d) Nous souscrivons à l'appel du Commissaire aux comptes qui préconise de clore rapidement les comptes dans un souci de transparence et de rapidité de réaction. Nous approuvons et appuyons les mesures prises en vue d'assurer le versement en temps et en heure des sommes et des arriérés dus au Centre, qui s'élevaient en 2008 à plus d'un million d'euros. Toute nouvelle mesure susceptible d'entraîner un gain d'efficacité à cet égard sera la bienvenue.

3. Conséquences des difficultés financières actuelles pour le personnel:

- a) Compte tenu du fonctionnement actuel du Centre, il paraît évident que le personnel de celui-ci (quel que soit son statut contractuel) constitue son principal atout. Ce constat doit être au cœur de toutes les décisions envisagées. Dans ce contexte, il est pour nous fondamental que les représentants du personnel soient pleinement associés, dès le départ, aux décisions. Nous œuvrons à l'instauration d'un dialogue social efficace et efficient au Centre, espérant ainsi renforcer

l'application d'un principe qu'a réaffirmé le Pacte mondial pour l'emploi adopté lors de la dernière Conférence internationale du Travail.

- b) Pour surmonter les difficultés financières, nous sommes prêts à envisager de nouvelles méthodes de travail et disposés à entamer des négociations à leur sujet. Il est toutefois certain que ces nouvelles méthodes ne reposeront pas sur le principe «plus de résultats avec moins de personnel», qui a montré ses limites. Il faut impérativement que les représentants du personnel soient associés aux décisions concernant le personnel (y compris en matière budgétaire).
- c) Rechercher des solutions à l'aide d'une évaluation des effectifs nécessite une analyse des compétences dont le Centre a besoin pour accomplir sa mission, et une gestion équitable et transparente de la charge de travail et des responsabilités qui incombent à chaque service et à chaque membre du personnel. Nous savons que le Centre a déjà pris des mesures en ce sens et nous sommes tout à fait disposés à contribuer à la réalisation de cette analyse lorsque le Directeur nous le demandera. Qui plus est, le personnel approuve l'idée d'une utilisation transversale des ressources humaines, pour autant que les critères appliqués soient transparents et équitables. Le personnel se prêtera volontiers à des exercices de ce type, à condition qu'il soit consulté et que son avis soit pris en compte.

Eu égard à la transparence, nous espérons que l'ensemble du personnel aura les moyens et la possibilité de suivre à distance ces sessions importantes (du Conseil du Centre).

- d) Ainsi que cela a été mentionné précédemment, nous sommes déterminés à collaborer, avec le Service des ressources humaines et dans le cadre des organes communs (Commission de sélection), à l'adoption de directives et de critères clairs, applicables à l'ensemble du processus de sélection et permettant de standardiser les concours et examens auxquels est soumis le personnel de la catégorie des services généraux.
  - e) Nous apprécions vivement l'intention exprimée par le Directeur d'étudier toutes les solutions possibles, autres que celles affectant le personnel, pour remédier aux difficultés financières. Nous nous opposerions en effet à une stratégie qui verrait dans la réduction des dépenses de personnel le seul moyen de maîtriser le déficit. Une telle stratégie aurait une incidence non seulement sur la qualité des conditions de travail du personnel mais aussi sur celle des services fournis à nos mandants.
  - f) Comme indiqué plus haut, c'est à l'ensemble de son personnel (dont près d'un tiers ne bénéficiait pas, à la fin de 2008, de la sécurité qu'offre un contrat financé par le budget ordinaire) que le Centre doit depuis toujours son succès. Nous sommes préoccupés par la situation des membres du personnel qui ont des contrats de durée déterminée ou d'autres contrats précaires. Nous avons recensé au centre des relations d'emploi précaires qui ont été établies de facto depuis longtemps et sans interruption – parfois plus de dix ans (contrats sur projet, de courte durée, etc.) –, et nous recherchons, avec le Service des ressources humaines et la direction, des solutions viables et respectueuses des droits du personnel. Des négociations ont été ouvertes pour résoudre, dans le plein respect du principe de transparence des décisions et des procédures, les questions de personnel anciennes et nouvelles.
4. Avant de conclure, j'aimerais dire à quel point nous apprécions la franchise du dialogue que nous entretenons avec la direction. Nous sommes reconnaissants à notre Directeur de son ouverture d'esprit. Ainsi que nous l'avons déjà dit lors de réunions que nous avons eues avec lui, si la crise est une rude épreuve pour le Centre, elle est également porteuse d'opportunités. Permettez-moi de souligner de nouveau qu'il est

nécessaire d'associer pleinement et réellement le syndicat aux décisions qui ont une incidence sur le principal atout du Centre, son personnel.

Je vous remercie.